

# MODIFICATION PERSONNE MORALE

Dif / Cfe – 01.01.2018

**Immatriculation au RM et au RCS : une copie et un exemplaire de chaque document**

**Entrée de champ RM : une copie ou un exemplaire de chaque document**

## Pièces relatives à la personne morale

**Extrait K bis** original de moins de trois mois

**Extrait L bis** original de moins de trois mois

**Procès-verbal de l'assemblée générale** certifié conforme par le représentant légal **et** enregistré s'il y a lieu : un exemplaire original + une copie.

**Statuts mis à jour** certifiés conformes par le représentant légal : un exemplaire original

**Chaque cession de parts** : un exemplaire original enregistré + une copie.

**Liste des sièges sociaux successifs** : un exemplaire certifié conforme par le représentant légal

**Publicité dans un Journal d'Annonces Légales** ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication

NB : si transfert de siège d'un département vers les Bouches du Rhône, publicité dans le département de départ et publicité dans les Bouches du Rhône

**Récépissé de dépôts des actes** si le dépôt a été effectué préalablement au Greffe du Tribunal de Commerce

**Désignation de Commissaire aux comptes** : lettre d'acceptation du mandat + justificatif de son inscription à la Caisse Régionale des Commissaires aux Comptes s'il est inscrit hors du département

**Carte d'Ambulant** si activité non sédentaire

**Carte d'identification au Répertoire des Métiers**

**Extrait D1** du Répertoire des Métiers délivré par la Chambre de Métiers de .....  
(autre que CMAR des Bouches du Rhône)

## Pièces relatives aux dirigeants personnes physiques

**Justificatif d'identité**

Français, Suisses, ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen : Carte nationale d'identité en cours de validité avec traduction  
**ou** Passeport en cours de validité avec traduction

Algériens : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"

**ou** Passeport en cours de validité avec visa « D » longue durée

**ou** Récépissé du service des étrangers de la Préfecture, permettant l'immatriculation provisoire au RCS sur requête

Andorrans, Monégasques : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"

Ressortissants d'autres pays : Carte de résident (validité 10 ans)

**ou** Carte de séjour temporaire autorisant l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale **ou** Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"

**Extrait d'acte de naissance** original de moins de trois mois  
**ou** document consulaire traduit pour les étrangers

**Attestation sur l'honneur de non condamnation** indiquant la filiation (voir modèle joint)

**Attestation de statut du conjoint** (voir modèle joint)

**Attestation de suivi du Stage Préalable à l'Installation** ou **Chèque de 260€00 à l'ordre de la CMAR PACA.**

**Pouvoir** si formalités réalisées par un mandataire

**Fiche de renseignements CFE** (voir modèle joint) ou les imprimés M2 et TNS

**Recto de la carte de sécurité sociale**

## Pièces relatives aux établissements

### Etablissement de départ

- Si disparition : aucun document nécessaire
- Si maintien en qualité d'établissement secondaire : aucun document nécessaire
- Si vente, location-gérance ou cession de droit au bail : copie de l'acte enregistré certifiée conforme par le déclarant + publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication (sauf cession de droit au bail où la publication n'est qu'une faculté)

### Etablissement d'arrivée

- Si déjà connu (établissement secondaire existant) : aucun document nécessaire
- Si déjà connu (établissement secondaire existant) mais avec achat du fonds de commerce par le locataire-gérant : copie de l'acte enregistré certifiée conforme par le déclarant + publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication
- Si modification d'activité : bail initial + autorisation du propriétaire des murs si l'activité n'est pas mentionnée dans le bail

### Etablissement nouveau

- Création** : bail commercial certifié conforme par le représentant légal
  - ou contrat de domiciliation
  - ou autorisation du propriétaire + dernière taxe foncière ou titre de propriété
  - ou titre de propriété ou Attestation notariée sur le local
  - ou quittance de loyer ou facture (EDF ...)
  - ou lettre d'attestation de domiciliation de l'entreprise indiquant que le bail ne contient pas de clause contraire (loi du 01.08.03)
  - ou bail de sous-location + bail principal autorisant la sous-location ou, à défaut, autorisation expresse de la sous-location par le propriétaire sur papier libre ou dans l'acte de sous-location
- Achat** : Acte enregistré
- Location-gérance** : Contrat certifié conforme par le déclarant  
NB : les Contrats de location gérance de taxi doivent être enregistrés auprès des services fiscaux
- Achat d'un droit au bail** : acte de cession (enregistré si bail à durée indéterminée) et certifié conforme par le déclarant.  
NB : autorisation du propriétaire en cas de changement d'activité
- Publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication (sauf création et cession de droit au bail où la publication n'est qu'une faculté).

## Pièces spécifiques

- Activité soumise à qualification professionnelle (voir notice jointe)
- Activité réglementée (voir notice jointe)
- Requête pour pièces manquantes
- Autres : .....

Tarifs	CMAR PACA (1)	Greffe du Tribunal de Commerce (2)	
		A	B
Etablissement secondaire	135 €		
Transfert d'un département vers la CMAR 13	250 €		
Transfert de siège ou d'établissement	65 €		
Changement gérant, nomination, suppression	135 €		
Autres cas	65 €		

En cas de paiement en espèces, merci de prévoir l'appoint (uniquement pour la CMAR et à l'agence de Marseille)

En cas de paiement par chèque :

(1) Ce dernier doit être au nom du chef d'entreprise et à l'adresse de son établissement ou au nom d'un mandataire et libellé à l'ordre de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA

(2) Libeller ce dernier à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de :

- Aix
- Marseille
- Salon
- Tarascon

**Afin d'éviter toute attente, le Centre de Formalités des Entreprises  
vous invite à prendre rendez-vous**

Agence de Marseille  
117, av du Prado  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 32 24 24  
Fax : 04 91 23 34 44

Agence d'Arles  
Les Bureaux de Fourchon  
1 bis av Charlie Chaplin  
13200 Arles  
Tél : 04 90 96 16 83  
Fax : 04 90 96 80 03

Agence de Venelles  
1 impasse du Plateau de la Gare  
13770 Venelles  
Tél : 04 42 54 11 96  
Fax : 04 42 54 21 97

Agence de Salon de Provence  
140, avenue du 22 août 1944  
13300 Salon de Provence  
Tél : 04 90 56 37 60  
Fax : 04 90 55 10 08